



Journée d'études « Le statut juridique des ministres du culte musulman »

DRES, Université de Strasbourg/CNRS

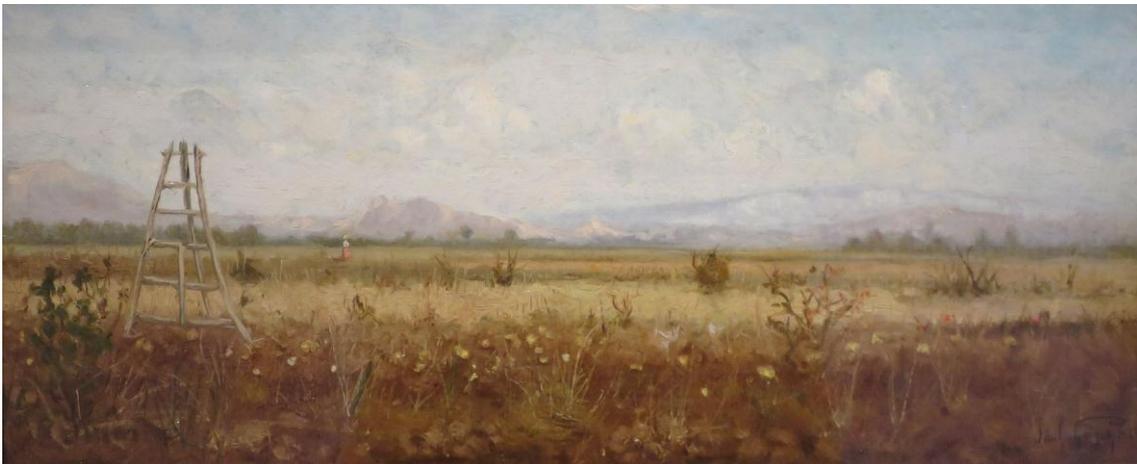
5 février 2018

Faculté de droit

Salle REDSLOB (4^{ème} étage)

Entrée libre

Programme provisoire



Cette journée d'études organisée par l'UMR DRES (Université de Strasbourg/CNRS) a reçu le soutien financier du ministère de l'Intérieur (Crédits de recherche « Islam, religion, société »)

Responsable scientifique : Francis Messner

Programme de la journée d'études
« Le statut juridique des ministres du culte musulman »

9h00 : Accueil des participants et ouverture de la journée d'études

9h30 : Début des interventions

Présentation

Francis Messner, Directeur de recherche émérite au CNRS,
Professeur conventionné à l'Université de Strasbourg,
DRES/CNRS

Evolutions historiques du statut des ministres du culte en France

Brigitte Basdevant-Gaudemet, Professeur émérite, Faculté de
Droit, Université Paris Sud

Statut des ministres du culte et droit européen

Françoise Curtit, Ingénieur de recherche au CNRS,
DRES/CNRS, Université de Strasbourg

10h45 : Pause

11h15 : Reprise des travaux

Statut des ministres du culte musulman dans les Etats européens

Francis Messner

Statut des ministres du culte et droit français

Jean-Marie Woehrling, Président de Tribunal administratif honoraire

12h30 : Pause déjeuner

14h : Reprise

Les ministres du culte et l'exclusion du contrat de travail

Philippe Auvergnon, Directeur de recherche au CNRS, COMPTRASEC/CNRS, Université de Bordeaux

Les ministres du culte et le droit pénal français

Vincente Fortier, Directeur de recherche au CNRS, Directeur de DRES, CNRS/Université de Strasbourg

15h15 : Discussion générale

16h : Fin de la journée d'études.

Il n'existe pas en droit français de « statut » de ministre du culte. La situation particulière des personnels religieux est prise en compte par différentes branches du droit sans que les qualifications retenues soient identiques. L'objectif de cette journée d'études sera de mener une investigation aux fins de préciser ces particularités avec une insistance sur la qualification des ministres du culte musulman en droit social et en droit pénal dans une perspective historique et comparative.